



Traité Baba Kama

Michna 11 - Chapitre 3

שׁוֹר שֶׁהִיא רוֹדֶף אַחֵר שׁוֹר אַחֵר, וְהִזִּיק.
זֶה אוֹמֵר "שׁוֹכֵךְ הִזִּיק",
וְהִלָּה אוֹמֵר "לֹא כִי, אֲלֹא בִסְלַע לָקָה",
הַמוֹצִיא מִחֲבֵרוֹ, עָלָיו הַרְאִיָּה.
הֵיו שְׁנַיִם רוֹדֶפִים אַחֵר אֶחָד.
זֶה אוֹמֵר "שׁוֹכֵךְ הִזִּיק",
וְזֶה אוֹמֵר "שׁוֹכֵךְ הִזִּיק",
שְׁנֵיהֶם פְּטוּרִים.
אִם הֵיו שְׁנֵיהֶם שְׁלֵאִישׁ אֶחָד,
שְׁנֵיהֶם חַיִּבִּים.
הֵיָה אֶחָד גָּדוֹל וְאֶחָד קָטָן,
הַגָּדוֹל אוֹמֵר "הַגָּדוֹל הִזִּיק",
וְהַקָּטָן אוֹמֵר "לֹא כִי, אֲלֹא הַקָּטָן הִזִּיק";
אֶחָד תָּם וְאֶחָד מוֹעֵד,
הַגָּדוֹל אוֹמֵר "הַמוֹעֵד הִזִּיק",
וְהַקָּטָן אוֹמֵר "לֹא כִי, אֲלֹא תָם הִזִּיק",
הַמוֹצִיא מִחֲבֵרוֹ, עָלָיו הַרְאִיָּה.
הֵיו נִזְוָקִים שְׁנַיִם, אֶחָד גָּדוֹל וְאֶחָד קָטָן,
וְהַמִּזִּיקִים שְׁנַיִם, אֶחָד גָּדוֹל וְאֶחָד קָטָן,
הַגָּדוֹל אוֹמֵר:
"הַגָּדוֹל הִזִּיק אֶת הַגָּדוֹל, וְהַקָּטָן אֶת הַקָּטָן",
וְהַמִּזִּיק אוֹמֵר:
"לֹא כִי, אֲלֹא קָטָן אֶת הַגָּדוֹל, וְהַגָּדוֹל אֶת הַקָּטָן";
אֶחָד תָּם וְאֶחָד מוֹעֵד,
הַגָּדוֹל אוֹמֵר:



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie..."



"מועד הזיק את הגדול, ותם את הקטן",
והמזיק אומר:
"לא כי, אלא תם את הגדול, ומועד את הקטן",
המוציא מחברו, עליו הראיה.

[Si] un taureau poursuivait un autre taureau, et [que] celui-ci dit : « C'est ton taureau [qui] a causé [ce] dommage [à mon taureau et tu dois le payer], et celui-là dit : « non, [ce n'est] pas ainsi [que les choses se sont passées] mais il s'est blessé contre un rocher, celui qui veut extraire [l'argent] de son prochain, à lui incombe [la charge de] la preuve.

Si deux [taureaux] en poursuivaient un (deux taureaux appartenant à deux personnes différentes un autre taureau), celui-ci dit : « [c'est] ton taureau [qui] a endommagé [le « troisième » taureau] ; et celui-là dit : « [c'est] ton taureau [qui] a endommagé [le « troisième » taureau] tous deux sont quittes.
S'ils appartenaient tous deux à un seul homme, (les deux taureaux appartenant à un seul homme), tous deux sont responsables.

S'il l'un était grand (et il avait une valeur suffisante pour rembourser la moitié du dommage) et l'autre petit (et il n'y avait pas de quoi payer la moitié du dommage) ; la victime du dommage dit : « [c'est] le grand [qui] a causé le dommage [à mon taureau] », et le responsable dit : « non, mais [c'est] le petit [qui] a causé le dommage ».

Si l'un était TAM et l'autre MOU'AD, la victime du dommage dit : « [c'est] le MOU'AD [qui] a causé le dommage, [et tu dois payer la totalité du dommage] » ; et le responsable du dommage dit : « non, mais c'est le TAM qui a causé le dommage, [et je ne te dois que la moitié du dommage] », celui qui veut extraire [l'argent] de son prochain, à lui incombe [la charge de] la preuve.

Si les [taureaux] endommagés étaient deux, un grand et un petit, et les responsables du dommage, deux, un grand et un petit : la victime du dommage : « le grand a endommagé le grand et le petit, le petit, (et il y a donc dans chacun de quoi payer la moitié du dommage qu'il a causé) », et le responsable du dommage dit : « non, mais le petit a endommagé le grand, et le grand le petit (et il n'y a pas dans le petit de quoi payer la moitié du dommage causé au grand) » ; [ou bien] un TAM et un MOU'AD (les deux taureaux des deux parties étaient l'un TAM et l'autre MOU'AD) : la victime du dommage dit : « le MOU'AD a endommagé le grand et le TAM, le petit [et tu dois payer la totalité du dommage causé au grand et la moitié du dommage causé au petit avec le corps du TAM] », et le responsable dit : « non, mais c'est le TAM qui a endommagé le grand et le MOU'AD, le petit [et je ne dois payer que la moitié du dommage causé au grand, avec le corps du TAM, et la totalité du dommage causé au petit] ».

Celui qui veut extraire [l'argent] de son prochain, à lui incombe [la charge de] la preuve.



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions